



CONSEIL MUNICIPAL DU 26 novembre 2015

Présent : Mr Jean-Pierre RENAULT, Mr Hubert GRILLON, Mr Roland FLOUZAT, Mme Marie-Claude DUFOUR, Mme Denise LECORDIER, Mme Lydie RAPEAU, Mr Christian BOUHOUR, Mr Frédéric BRENON, Mr Thierry GERMAIN, Mr Laurens PINGON, Mr Philippe GENTY, Mr Patrick DENET

Absents : Mme Nadine GONTIER, Mr Tony CARON

Secrétaire de séance : M Patrick DENET

Début de séance : 18h.

Lecture et signature du cahier de délibération de la réunion du cm du 02/10/2015.

Mr DENET demande si le point 4 peut être déplacé en point 6.

Mr le Maire accorde cette modification.

Recensement :

-Mr le Maire fait part du courrier reçu récemment demandant la délibération du conseil pour fixer le dédommagement des personnes désignées sur notre commune pour le recensement 2016.

(Le recensement est une opération obligatoire ainsi que tous ce qui en découle).

Mr le Maire propose de se baser sur l'année précédente soit 650€ NET

Le conseil adopte cette proposition (11 voix pour 1 abstention).

Planning bureaux de vote :

-Le conseil municipal établit le planning de tenue des bureaux de vote pour les élections Régionales du 6 et 13 décembre 2015 (Les bureaux seront les mêmes pour les deux dates).

08h00 à 10h30	Mme	LERCORDIER Denise
	Mrs	FLOUZAT Roland et BOUHOUR Christian
10h30 à 13h00	Mme	RAPEAU Lydie
	Mrs	GRILLON Hubert et CARON Tony
13h à 15h30	Mme	DUFOUR Marie-Claude
	Mrs	GERMAIN Thierry et BRENON Frédéric
15h30 à 18h00	Mrs	RENAULT Jean-Pierre, DENET Patrick et GENTY Philippe

APC (Agence Postale Communale) :

En référence au compte rendu écrit par un conseiller municipal concernant la réunion avec les représentants de la POSTE sur la création possible d'une agence communale postale afin de compenser la fermeture probable du bureau de poste dans notre commune (pour plus de compréhension un résumé sera présenté sur le prochain bulletin info Mairie) en précisant avoir obtenu l'accord du secrétariat de la Mairie pour la gestion de cette APC dans les locaux de la Mairie (après aménagement), le Maire demande au conseil municipal une délégation pour signer un engagement auprès de la POSTE.

Il est à noter que juillet 2016 est dans l'objectif de cette réalisation.

Projet cantine :

Comme indiqué lors de notre réunion du conseil le 02 octobre 2015 nous avons régulièrement un nombre d'élèves supérieur à la capacité théorique de nos locaux, il nous fallait donc mettre en place un projet pour un aménagement nouveau pour cette cantine scolaire.

Mr le Maire propose donc d'utiliser le bâtiment annexe de la maison « Hernandez ».

La première estimation à ce jour est de 100 000€.

Les travaux les plus importants dans ce bâtiment sont : travaux d'isolation à faire en totalité.

(Murs, fenêtres, portes, plafond.... etc.)

Pour ces travaux d'isolation il, faut noter que les premières démarches du Maire, auprès du « PAYS » apportent une subvention de 50% voire 60% pour certaines parties si nous utilisons des matériaux recyclables ou recyclés.

Mr Le Maire continue ses démarches pour aussi obtenir des subventions pour les travaux extérieurs. Après contact auprès du sénateur une enveloppe de 5000 à 10 000€ pourrait nous être accordée. D'autres contacts vont être engagés dont un avec le conseil départemental. Mrs FLOUZAT, PINGON et GENTY vont suivre ce projet qui est bien avancé.

Remboursement divers :

Pour faciliter certains remboursements (indemnités des assurances entre autre) et à la demande de Mr le Maire le conseil vote à l'unanimité l'accord pour que ces remboursements se fassent directement sur le compte de la commune.

Eau assainissement :

Lors de son dernier relevé des compteurs le fontainier a remis un questionnaire aux habitants de notre commune.

Suite au retour des questionnaires le constat est que la majorité des administrés demandent le paiement de la facture d'eau en deux fois.

Après consultation et accord de la perception de BAUGY, la mise en place de ce mode de paiement va être effective en 2016.

Pour cela une facture de 30 % de la somme payée sur l'année précédente (2015) sera émise en mai 2016.

Le solde sera facturé en fin d'année après relevé des compteurs.

Pour le prélèvement automatique et la possibilité de faire le relevé soit même du compteur le dépouillement n'est pas encore terminé.

L'opinion des habitants sera communiquée lors du prochain conseil.

Rapport eau et assainissement :

Comme tous les ans nous avons reçu le rapport pour l'eau et l'assainissement.

(Tableau récapitulatif sur l'utilisation de l'eau, du nombre d'habitant, du prix de l'eau, de la connaissance du réseau... etc.)

Rien d'alarmant n'est indiqué sur ce document.

Malgré tous nous avons à faire un point sur les abandons de créance (factures impayées)

Ce rapport est à disposition de tous auprès du secrétariat de la Mairie.

Après énumération du Maire des points principaux de ce rapport le conseil vote à l'unanimité l'approbation de ce rapport.

Personnel communal :

Suite au départ en retraite de Mr BONNIN, une réunion de la commission personnelle communale a été organisée pour mettre en place une nouvelle organisation du travail.

Mr MOUDURIER Philippe est nommé responsable des employés masculin en remplacement de Mr BONNIN Gérard, sous la responsabilité du 2^{ème} adjoint.

Une réunion hebdomadaire (jeudi) de cette commission avec Mr MOUDURIER permet d'organiser le travail la semaine suivante.

Mr le Maire donne lecture des fonctions de Mr MOUDURIER Philippe.

Au sujet de la mise sous responsabilité du 2^{ème} adjoint, Mr DENET rappelle que seul le Maire à autorité sur les employés communaux, sauf délégation à un membre du conseil par arrêté ou décret. Article l2122-18 du code général des communes et territoire.

Mr DENET demande à Mr le Maire pourquoi Mr GENTY fait partie de la commission « employés communaux » alors qu'il n'en a pas été élu lors de la création de cette commission. Mr le Maire indique que c'est lui-même qui a décidé cette intégration pour des raisons informatiques.

Mr PINGON : Est-ce que vous allez compenser les nouvelles responsabilités données à Mr MOUDURIER

OUI mais c'est très compliqué de changer Mr MOUDURIER de grade, ce n'est pas possible pour le moment.

Nous allons incorporer cet élément dans le calcul de son IAT.

Délégation au Maire : embauche pour absence prolongée :

Mr le MAIRE demande une délibération pour lui accorder le pouvoir d'embaucher une personne lors d'une absence prolongée d'un employé communal (maladie, accident etc.)

L'accord est donné par 11voix pour et une abstention.

Mutuelle du personnel :

Ce jour la Mairie a reçu un avis d'augmentation de la Mutuelle Nationale Territoriale dont tous les agents sont adhérents. (À partir de janvier 2016)

Pour la partie prévoyance le taux prélevé sur salaire passe de 1.23% à 1.42%

Pour la partie retraite (CNRACL) le taux prélevé sur salaire passe de 9.54% à 9.94%.

Ceci représente en moyenne pour un agent une perte de salaire de 10€ par mois.

En sachant qu'à ce jour beaucoup de communes participent aux cotisations des agents envers la «CNRACL » le Maire demande une délibération pour que la commune participe pour un montant de 5€

A la majorité absolue le conseil accepte cette participation.

Questions diverses :

•Le spectacle de Noël est prévu le 7/12/2015 à 14h.

•Mr le Maire indique qu'à partir d'avril 2016 sur tous le territoire Français, les chaines de télévisions seront diffusées sur le réseau TNT HD ce qui implique l'achat d'un décodeur spécial TNT HD pour les personnes non équipés.

Noter qu'avec l'achat de ce décodeur (environ 20 à 25€) votre ancien téléviseur est utilisable

Sur le prochain bulletin « info mairie » quelques explications seront données pour la vérification.

•Le principe de l'Agence Postale Communale) ayant été adoptée, une équipe est constituée pour suivre ce projet : Mrs GRILLON/GERMAIN / DENET

•Pour les travaux concernant l'école l'équipe projet pour suivre le dossier est constituée de Mr BOUHOUB/BRENON/PINGON.

• Mr PINGON Laurens demande qu'une nouvelle fois nous étudions la possibilité de faire réellement ralentir les véhicules « à moteur » devant les écoles. Sa crainte est d'avoir à appliquer une réglementation qu'après le constat d'un accident grave.

• Mme DUFOR indique qu'en plus certains parents se garent mal et gênent la circulation..

Mr le Maire demande à l'équipe projet de se pencher sur le sujet.

•Mr PINGON fait part du mécontentement des instituteurs sur la mise en place des NAP, qui de leurs avis retarde le programme scolaire.

Après avoir entendu les explications rapportées par Mr PINGON, le Maire promet de réfléchir sur ce sujet pour la prochaine rentrée scolaire.

Mr le Maire soumet une demande des enseignantes à savoir « revenir en arrière et utiliser les nap en garderie scolaire ».

L'ensemble du conseil est contre.

Questions Mr DENET

-Quand aurons-nous le résultat du concours « Maisons fleuries » de notre commune ?
Le résultat des maisons fleuries sera indiqué sur le prochain bulletin info mairie.

-Quel délai donne l'imprimeur pour la réalisation de notre Dicrim.

L'imprimeur doit finir d'impression du DICRIM avant fin décembre.

- Concernant le litige que nous avons avec le repreneur de notre base canoé avons-nous avancé ?

Mr le Maire : notre avocat a lancé la procédure.

L'ensemble du conseil demande à Mr le Maire de ne rien lâcher.

Mr DENET revient sur le conseil municipal du 12/12/2014 où Mr le Maire avait fait part de la nécessité absolue de réaliser au plus vite les documents prévus par les lois date de 2008

(Ces documents auraient dû déjà être mis en place par les municipalités précédentes)

DICRIM (Comme vous avez pu le lire plus haut ce document est en cour d'impression)

DU DOCUMENT UNIQUE

(Document indispensable et incontournable pour la sécurité de nos employés communaux.)

Celui-ci peut être demandé à tout moment par l'inspecteur du travail et doit être mis à disposition des employés communaux.

Mr DENET demande donc au Maire de revoir les personnes prévues pour réaliser ce document avec le nouveau responsable du personnel pour une réalisation très rapide d'autant plus que des travaux à risques sont prévus.

Fin du conseil 20h00

